

**SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS
(S.Y.M.E.A)**

COMMUNES DE :

DÉPARTEMENT DU NORD : ABANCOURT, ARLEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AUBIGNY-AU-BAC, AVESNES-LE-SEC, BANTIGNY, BLECOURT, BOUCHAIN, BOURSIES, BRUNÉMONT, BUGNICOURT, CUVILLERS, DOIGNIES, ESTRÉES, ESTRUN, FÉCHAIN, FRESSAIN, FRESSIES, HAMEL, HAYNECOURT, HEM-LENGLET, HORDAIN, IWUY, LECLUSE, LIEU-SAINT-AMAND, MARCQ-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, MOEUVRES, MONCHECOURT, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, PAILLENCOURT, RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE, SAILLY-LES-CAMBRAI, SANCOURT, VILLERS-EN-CAUCHIES, WASNES-AU-BAC, WAVRECHAIN-SOUS-FAULX.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS : ABLAINZEVILLE, ACHIET-LE-GRAND, ADINFER, AVESNES-LES-BAPAUME, AYETTE, BANCOURT, BAPAUME, BARALLE, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BEAURAINS, BEHAGNIES, BELLONNE, BEUGNATRE, BEUGNY, BIACHE-SAINT-VAAST, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BIENVILLERS-AU-BOIS, BIHUCOURT, BOIRY-BECQUERELLE, BOIRY-NOTRE-DAME, BOIRY-SAINT-MARTIN, BOIRY-SAINTE-RICTRUDE, BOISLEUX-AU-MONT, BOISLEUX-SAINT-MARC, BOURLON, BOYELLES, BUCQUOY, BUISSY, BULLECOURT, CAGNICOURT, CHERISY, COURCELLES-LE-COMTE, CROISILLES, DOUCHY-LES-AYETTE, DURY, ECOURT-SAINT-QUENTIN, ECOUST-SAINT-MEIN, EPINOY, ERVILLERS, ETAING, ETERPIGNY, FAVREUIL, FICHEUX, FONTAINE-LES-CROISILLES, FREMICOURT, FRESNES-LES-MONTAUBAN, GAVRELLE, GOMIECOURT, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, GREVILLERS, GUEMAPPE, HAMBLAIN-LES-PRÉS, HAMELINCOURT, HANNESCAMP, HAUCOURT, HENDECOURT-LES-CAGNICOURT, HENDECOURT-LES-RANSART, HENINEL, HENIN-SUR-COJEUL, HERMIES, INCHY-EN-ARTOIS, LAGNICOURT-MARCEL, LEBUCQUIÈRE, MARQUION, MERCATEL, MONCHY-AU-BOIS, MONCHY-LE-PREUX, MORCHIES, MORY, MOYENNEVILLE, NEUVILLE-VITASSE, NOREUIL, OISY-LE-VERGER, PALLUEL, PELVES, PLOUVAIN, PRONVILLE, QUEANT, RECOURT, REMY, RIENCOURT-LES-BAPAUME, RIENCOURT-LES-CAGNICOURT, RUMAUCOURT, SAILLY-EN-OSTREVENT, SAINS-LES-MARQUION, SAINT-LEGER, SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL, SAPIGNIES, SAUCHY-CAUCHY, SAUCHY-LESTRÉE, SAUDEMONT, TORTEQUESNE, VAULX-VRAUCOURT, VILLERS-LES-CAGNICOURT, VIS-EN-ARTOIS, VITRY-EN-ARTOIS, WANCOURT.

**DEMANDE D'APPROBATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SENSÉE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral daté du 14 juin 2019, une enquête publique relative à la demande d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 26 août au mercredi 25 septembre 2019 inclus**. Cette demande est formulée par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA).

L'enquête se déroulera sur le territoire des communes de :

Département du Nord : Abancourt, Arleux, Aubencheul-au-Bac, Aubigny-au-Bac, Avesnes-le-Sec, Bantigny, Blécourt, Bouchain, Boursies, Brunémont, Bugnicourt, Cuvillers, Doignies, Estrées, Estrun, Féchain, Fressain, Fressies, Hamel, Haynecourt, Hem-Lenglet, Hordain, Iwuy, Lécluse, Lieu-saint-Amand, Marcq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, Moeuvres, Monchecourt, Neuville-sur-Escaut, Paillencourt, Raillencourt-sainte-Olle, Sailly-les-Cambrai, Sancourt, Villers-en-Cauchies, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.

Département du Pas-de-Calais : Ablainzeville, Achiet-le-Grand, Adinfer, Avesnes-les-Bapaume, Alette, Bancourt, Bapaume, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Beaurains, Béhagnies, Bellonne, Beugnatre, Beugny, Biache-Saint-Vaast, Biefvillers-les-Bapaume, Bienvillers-au-Bois, Bihucourt, Boiry-Becquerelle, Boiry-Notre-Dame, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Bourlon, Boyelles, Bucquoy, Buissey, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Dury, Ecourt-Saint-Quentin, Ecoust-Saint-Mein, Epinoy, Ervillers, Etaing, Eterpigny, Favreuil, Ficheux, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Fresnes-les-Montauban, Gavrelle, Gomiécourt, Graincourt-les-Havrincourt, Grévillers, Guemappe, Hamblain-les-Prés, Hamelincourt, Hannescamps, Haucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Hendecourt-les-Ransart, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Hermies, Inchy-en-Artois, Lagnicourt-Marcel, Lebuquière, Marquion, Mercatel, Monchy-au-Bois, Monchy-le-Preux, Morchies, Mory, Moyenneville, Neuville-Vitasse, Noreuil, Oisy-le-Verger, Palluel, Pelves, Plouvain, Pronville, Quéant, Récourt, Rémy, Riencourt-les-Bapaume, Riencourt-les-Cagnicourt, Rumaucourt, Sailly-en-Ostrevent, Sains-les-Marquion, Saint-Léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapignies, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Saudemont, Tortequesne, Vaulx-Vraucourt, Villers-les-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois, Wancourt.

Par décision du 15 février 2019, le Président du Tribunal Administratif de LILLE a désigné une commission d'enquête qui se compose comme suit :

Président : Monsieur Jacques DEFEVER, cadre de France Télécom, retraité

Membres : Monsieur Philippe COULON, commandant de police, retraité,
Madame Annie DEHEUL, professeur certifiée en droit et économie, retraitée.

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en version papier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale correspondant daté du 10 août 2017 en mairies des communes suivantes, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Pour le Pas-de-Calais :

- Beaurains, ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h (sauf jeudi matin)
- Vitry-en-Artois, ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les mardi et jeudi de 08h30 à 12h
- Bapaume, ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h, le samedi de 09h à 12h
- Saint-Léger, ouverte le lundi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- Morchies, ouverte le lundi de 11h30 à 12h30, le jeudi de 16h à 18h
- Marquion, ouverte les lundi et jeudi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30, le mardi de 08h30 à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 08h30 à 12h, le vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h
- Vis-en-Artois, ouverte le lundi de 10h à 12h, le mardi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h

- Monchy-au-Bois, ouverte les lundi et jeudi de 17h à 18h, le mardi de 15h à 17h
- Bihucourt, ouverte le jeudi de 15h à 18h15
- Saudemont, ouverte les lundi, mardi et jeudi de 11h30 à 12h30, le vendredi de 16h30 à 18h30
- Boiry-Saint-Rictrude, ouverte le lundi de 09h à 12h et de 14h à 18h, le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 09h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le vendredi de 14h à 17h
- Pelves ouverte les lundi et jeudi de 16h à 19h, le mardi de 09h à 11h

- Pour le Nord :

- Bouchain, ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 14h à 17h15, le samedi de 08h30 à 11h45
- Blecourt, ouverte les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h
- Arleux, ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 08h30 à 12h, le samedi de 08h30 à 11h30
- Brunémont, ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h, les mardi et jeudi de 15h à 18h
- Monchecourt, ouverte du lundi au jeudi de 09h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 09h à 12h et de 15h à 18h
- Lécuse, ouverte les lundi, mardi et mercredi de 09h à 12h15, le vendredi de 09h à 12h15 et de 14h à 16h30
- Wasnes-au-Bac, ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h, le mercredi de 09h00 à 12h
- Aubencheul-au-Bac, ouverte les mardi et mercredi de 08h30 à 12h, le vendredi de 14h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Les pièces du dossier d'enquête en version numérique, comprenant les mêmes informations seront disponibles en mairies aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :

- Pour le Pas-de-Calais : Ablainzevelle, Achiet-le-Grand, Adinfer, Avesnes-les-Bapaume, Alette, Bancourt, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Béhagnies, Bellonne, Beugnatre, Beugny, Biache-saint-Vaast, Biefvillers-les-Bapaume, Bienvillers-au-Bois, Boiry-Becquerelle, Boiry-notre-Dame, Boiry-saint-Martin, Boisieux-au-Mont, Boisieux-saint-Marc, Bourlon, Boyelles, Bucquoy, Buissy, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Dury, Ecourt-saint-Quentin, Ecoust-saint-Mein, Epinoy, Ervillers, Etaing, Eterpigny, Favreuil, Ficheux, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Fresnes-les-Montauban, Gavrelle, Gomiécourt, Graincourt-les-Havrincourt, Gréville, Guémappe, Hamblain-les-Prés, Hamelincourt, Hannescamps, Haucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Hendecourt-les-Ransart, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Hermies, Inchy-en-Artois, Lagnicourt-Marcel, Lebuquière, Mercatel, Monchy-le-Preux, Mory, Moyenneville, Neuville-Vitasse, Noreuil, Oisy-le-Verger, Palluel, Plouvain, Pronville, Quéant, Récourt, Rémy, Riencourt-les-Bapaume, Riencourt-les-Cagnicourt, Rumaucourt, Sailly-en-Ostrevent, Sains-les-Marquion, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapignies, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée, Tortequesne, Vaulx-Vraucourt, Villers-les-Cagnicourt, Vitry-en-Artois, Wancourt.

- Pour le Nord : Abancourt, Aubigny-au-Bac, Avesnes-le-Sec, Bantigny, Boursies, Bugnicourt, Cuvillers, Doignies, Estrées, Estrun, Féchain, Fressain, Fressies, Hamel, Haynecourt, Hem-Lenglet, Hordain, Iwuy, Lieu-saint-Amand, Marcq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, Moeuvres, Neuville-sur-Escout, Paillencourt, Raillencourt-sainte-Olle, Sailly-les-Cambrai, Sancourt, Villers-en-Cauchies, Wavrechain-sous-Faulx.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau » ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossier d'enquête publique ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

– soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Beaurains, Vitry-en-Artois, Bapaume, Saint-Léger, Morchies, Marquion, Vis-en-Artois, Monchy-au-Bois, Bihucourt, Saudemont, Boiry-Sainte-Rictrude, Pelves (Département du Pas-de-Calais), Bouchain, Blécourt, Arleux, Brunémont, Monchecourt, Lécuse, Wasnes-au-Bac, Aubencheul-au-Bac (Département du Nord) ;

– soit en les adressant, par courrier, à l'attention du président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, en mairie de Vitry-en-Artois ;

– soit en les adressant, par courrier électronique, au président de la commission d'enquête, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au président de la commission d'enquête ainsi que les observations écrites du public reçues par les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Vitry-en-Artois et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

Jour	Date	Heures	Lieu (Mairie)
Lundi	26/08/2019	09h00-12h00	Vitry-en-Artois
Lundi	26/08/2019	09h00-12h00	Saudemont
Lundi	26/08/2019	09h00-12h00	Bapaume
Samedi	31/08/2019	09h00-12h00	Arleux
Mercredi	04/09/2019	09h00-12h00	Brunemont
Mercredi	04/09/2019	14h00-17h00	Lécuse
Samedi	07/09/2019	09h00-12h00	Morchies
Mardi	10/09/2019	09h00-12h00	Pelves
Mardi	10/09/2019	14h00-17h00	Vis-en-Artois
Jeudi	12/09/2019	09h00-12h00	Monchecourt
Jeudi	12/09/2019	14h00-17h00	Wasnes-au-bac
Jeudi	12/09/2019	14h00-17h00	Monchy-au-bois
Mardi	17/09/2019	09h00-12h00	Beaurains
Mardi	17/09/2019	14h00-17h00	Saint-Léger
Vendredi	20/09/2019	09h00-12h00	Blécourt
Vendredi	20/09/2019	14h00-17h00	Marquion
Vendredi	20/09/2019	09h00-12h00	Boiry-Sainte-Rictrude
Samedi	21/09/2019	09h00-12h00	Bouchain
Mardi	24/09/2019	14h00-17h00	Vitry-en-Artois
Mercredi	25/09/2019	09h00-12h00	Aubencheul-au-Bac
Mercredi	25/09/2019	14h00-17h00	Bihucourt

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Mme Céline BLIN ou M. Yoann LE SAVOUROUX du SYMEA, 21 rue de l'Abbé Victor Senez, 59300 VALENCIENNES, Tél : 09 65 19 37 25.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairies des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera également mise en ligne, pendant un an, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau » ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ». Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais statueront, par arrêté interpréfectoral, sur la demande d'approbation du SAGE de la Sensée.